DÉLÉGATION CNRS RHONE AUVERGNE

CCTP – Lot 3

Atelier de Co-développement pour les Directeurs d'Unité

1. Contexte institutionnel

Le Centre National de la Recherche Scientifique est un organisme public de recherche (Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique) placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Avec près de 33 000 personnes au service de la recherche, le CNRS est implanté sur l'ensemble du territoire national. Principal organisme de recherche à caractère pluridisciplinaire en France, le CNRS mène des recherches dans l'ensemble des domaines scientifiques, technologiques et sociétaux.

La Délégation Rhône Auvergne couvre plusieurs départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes : métropole de Lyon, Rhône, Ain, Ardèche, Loire et Puy-de-Dôme. Elle compte environ 2720 personnels et se compose de 123 unités de recherche et de services. Ces unités de recherche, comme au niveau national couvrent l'ensemble des domaines scientifiques. Elles sont sous la tutelle du CNRS et d'autres organismes publics de recherche. Chaque unité est composée de chercheurs, d'ingénieurs, techniciens et administratifs spécialisés dans le domaine de recherche de l'unité.

Le Directeur d'Unité en assure la direction scientifique, administrative et financière. Il/elle a un rôle stratégique pour chaque unité qu'il/elle pilote. Le directeur d'unité est chargé de la conduite et de l'animation du projet scientifique et de créer l'organisation propice au développement de celui-ci.

2. Contexte lié à la formation

Le développement des compétences managériales constitue depuis plusieurs années une priorité du CNRS. Dans cette perspective, le service des Ressources Humaines de la délégation régionale Rhône Auvergne déploiera, à compter de 2027, un nouveau plan de formation destiné à accompagner l'ensemble des managers. Une attention particulière sera portée aux directrices et directeurs d'unité, pour lesquels une offre de formation spécifique sera proposée.

Cette offre a pour objectif d'accompagner les directrices et directeurs d'unité, personnels scientifiques exerçant des responsabilités de management, tout au long de leur mandat de cinq ans. Elle vise à renforcer leurs compétences managériales, à favoriser le partage de pratiques et à diffuser une culture managériale commune, en s'appuyant sur des modalités pédagogiques innovantes. C'est dans ce contexte que nous souhaitons leur proposer des ateliers de co-développement.

Cette démarche vise à offrir aux participants un espace structuré d'échanges entre pairs leur permettant de partager des situations professionnelles, d'analyser collectivement des problématiques rencontrées et de construire des solutions concrètes, transférables dans leur pratique quotidienne. Le présent cahier des charges a pour objet de sélectionner un prestataire chargé de concevoir, préparer et animer ces ateliers.

3. Objectifs de compétences et contribution attendue de cette formation :

Objectifs poursuivis par chaque membre du groupe :

- Apprendre à être plus efficace en trouvant de nouvelles façons de penser, de ressentir et d'agir dans sa pratique actuelle ;
- Trouver, face à une problématique concrète et réelle, des pistes de solutions avec ses pairs ;
- S'enrichir mutuellement par l'effet miroir et aider l'autre à développer ses compétences ;
- Développer un comportement d'écoute, de collaboration, d'entraide et de respect dans un groupe de travail ;
- Expérimenter l'intelligence collective ;
- Développer son réseau au sein de l'organisation ;
- S'obliger à prendre systématiquement un temps de réflexion sur sa pratique professionnelle.

4. Public concerné :

Directeurs d'Unité se trouvant en position managériale et ayant suivi ces dernières années une formation au management.

5. Pré-requis de connaissances :
Des connaissances de base en management et une première expérience managériale est nécessaire.

6. Effectif maximum : 8 agents **Effectif minimum :** 8 agents

7. Modalités pratiques :

- **Lieu** : à Villeurbanne au sein de la délégation Rhône Auvergne
- **Salle** : équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard
- **Durée** : Pour une session : 9 ateliers sur l'année (1 séance d'introduction + 8 séances de travail)
- **Rythme** : Une séance tous les mois (pendant 9 mois)
- **Dates** : commencement mars 2027

8. Programme

Le cadre de travail est précisément défini dans le point suivant (9). L'ensemble des données échangées lors d'une séance sont confidentielles. Chaque participant agira en bienveillance et dans le non-jugement de l'autre. Le soutien devra être mutuel.

9. Modalités Pédagogiques

Le principe consiste à ce qu'un groupe de pairs se réunit et échange autour d'une problématique, d'une préoccupation ou d'un projet. Celui qui présente le sujet à traiter est le client. Les autres jouent le rôle de consultants. Ils ont comme objectif d'aider le client à définir et préciser son sujet puis à proposer des pistes d'actions pragmatiques.

Une démarche structurée de travail et de régulation menée avec les animateurs permet au groupe de progresser en autonomie et de pérenniser les bonnes pratiques dans la recherche de l'efficience. En l'espèce, on utilise un processus en 6 étapes :

1. Phase de récolte des problématiques/préoccupations/projets.
2. Phase de clarification : Questions de clarification posées par les autres managers ;
3. Phase de contractualisation : le manager formule sa demande au groupe sous forme de question. Le groupe doit avoir une vision claire et commune de l'attente du manager
4. Phase de consultation : une phase de brainstorming où chacun donne expériences, idées, conseils, pistes de solution qui pourraient aider le manager.
5. Phase de synthèse et plan d'action retenus par le manager : que retient-il comme idées ? Que va-t-il faire ?
6. Phase de régulation et apprentissage : chacun des participants va réfléchir à sa propre pratique et comment il va pouvoir s'approprier la démarche

L'animateur veillera à :

- Garantir un climat de confiance
- Assurer la confidentialité des échanges
- Favoriser une participation équilibrée
- Réguler les interactions
- Maintenir le respect de la méthode

10. Intervenants

En cas de changement par le titulaire d'un ou de plusieurs intervenants après la notification du marché, celui-ci devra en informer préalablement le CNRS.

Celui-ci sera remplacé par un intervenant présentant à minima une expérience/qualification équivalente.

11. Documents pédagogiques remis aux stagiaires

Le déroulé d'une séance de co-développement et les règles nécessaires pour engager une démarche de ce type.

12. Modalités d'évaluation

Table ronde en fin de stage
Questionnaire d'évaluation de fin de stage
Questionnaire d'évaluation à froid (questionnaire "à 6 mois")

13. Annulation

Lesdits ateliers peuvent être annulés sans frais 1 mois avant la date de commencement si le seuil de 8 stagiaires CNRS n'est pas atteint. Le service formation s'engage à prévenir le prestataire de cette annulation à minima 1 mois avant le début de la prestation.

Par ailleurs, en cas d'annulation pour des raisons imprévues ou exceptionnelles, indépendantes de la volonté du service formation, celle-ci pourra intervenir sans frais sous réserve d'en informer le prestataire dans un délai minimum de 72 heures avant la date prévue de commencement de la prestation.